

Agir Ensemble

De : "Agir Ensemble" <agirensemble@deputefourny.be>
 À : "_mailing" <agirensemble@deputefourny.be>
 Envoyé : samedi 17 mai 2008 20:33
 Objet : Newsletter 41 : Des programmes de formation par le travail: "Oui". Mais l'embauche : « Pas chez nous! ».



Newsletter 41 : Des programmes de formation par le travail: "Oui". Mais l'embauche : « Pas chez nous! ».

Le Collège communal, le 3 octobre 2007, entamait une procédure de demande d'autorisation à la Région *pour l'engagement de 3 ouvriers communaux complémentaires*. Ces ouvriers, contractuels à Temps Plein, seraient chargés de la tonte des pelouses, du nettoyage du marché couvert ainsi que de l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux.

En date du 12 mars dernier, le Ministre Courard répondait favorablement à la demande, en invitant toutefois la commune à la plus grande vigilance quant aux dépenses en personnel, dans le but de respecter les objectifs fixés par le plan de gestion actualisé (CRAC).

Ce point arrive donc en toute logique au Conseil communal du 8 avril, et là : stupéfaction et illogisme. **Dans les conditions générales et particulières à l'embauche, apparaît un point qui rend impossible le recrutement des ouvriers formés par le CPAS dans le cadre de l'EFT.**

En effet, une des conditions requises étant l'obtention d'un certificat d'enseignement secondaire du 2^{ème} degré ou un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ou équivalent, tous les stagiaires ayant fini le cycle à l'EFT ne peuvent postuler, alors qu'ils auront réalisé, durant leur stage, le même travail que les ouvriers communaux.

Réponse donnée par le Bourgmestre à l'interpellation : « *Il nous faut des travailleurs autonomes, qui sont à l'initiative. Nous voulons par cette démarche donner un message clair à la population en demandant aux jeunes de suivre et poursuivre leurs études.* »

Que faut-il en retenir ? Le CPAS, via l'Entreprise de Formation par le Travail, forme des personnes dans le but de les réinsérer sur le marché du travail. Mais une fois que celles-ci ont fini et se retrouvent dans l'étape de recherche d'emploi, elles ne peuvent en aucun cas être engagées dans nos services, même si la commune engage du personnel pour réaliser des travaux identiques à ceux demandés dans le cadre du stage en EFT.

C'est donc un choix politique communal en contradiction avec les objectifs du CPAS ainsi qu'un manque de respect à l'égard des stagiaires de EFT.

La liste agir ensemble



Infos sur les activités communales
www.deputefourny.be

www.deputefourny.be www.chestrolais.over-blog.com

Information NOD32 2008 (20070125)

Ce message a ete verifie par NOD32 Antivirus System.
<http://www.nod32.com>